

III. L'internat le weekend

a) Présentation :

A partir du 1^{er} janvier 2019, il est possible aux élèves internes la semaine d'être aussi encadrés du vendredi 17h30 au lundi 7h15 par trois assistants d'éducation et un conseiller principal d'éducation.

L'internat offre 76 places, 38 pour les garçons, 38 pour les filles. Ce nombre limité impose des critères de sélection qui privilégient la "méritocratie" à partir d'une égalité des chances garantie, et "l'ascenseur social" que doit promouvoir l'Ecole de la République, critères qu'étudie la Commission académique d'affectation à l'internat en juin de chaque année.

b) Organisation du temps d'internat weekend :

JOURS / HORAIRES	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI
6h-8h				6h30 : Réveil des élèves 7h : Fermeture des chambres 7h-7h30 : Petit déjeuner
8h-10h		8h : Réveil des élèves 8h30 : Petit déjeuner	8h : Réveil des élèves 8h30 : Petit déjeuner	
10-12h		Activités	Accompagnement pédagogique	
12-14h		12h30 : Déjeuner	12h30 : Déjeuner	
14h-16h		Activités	Activités	
16h-18h	17h30-17h45 : Goûter	Activités 17h: Goûter	Activités 17h : Goûter	
18h-20h	19h : Diner	19h : Diner	19h : Diner	
20h-22h	Activités 22h : Retour en chambre	Activités 22h : Retour en chambre	Activités 21h30 : Retour en chambre 22h : <i>Extinction des feux</i>	
22h30	<i>Extinction des feux</i>	<i>Extinction des feux</i>		Extinction des feux = Aucune lumière dans la chambre et salle de bain

c) Un accompagnement pédagogique personnalisé renforcé :

Assistants d'éducation et différents intervenants apporter une aide collective ou individuelle selon les besoins. Un accompagnement personnalisé et renforcé est mis en place de **10h à 12 heures le dimanche matin au CDI**. L'accès aux ressources informatiques de l'établissement est garanti durant cette plage horaire dédiée aux approfondissements personnels.

Le travail personnel est indispensable à toute réussite scolaire.

A cet effet, une salle au rez-de-chaussée de l'internat est à la disposition des élèves durant le weekend pour travailler en dehors des deux heures indiquées.

L'indicateur de réussite est le "gap" constaté sur les résultats attendus de chaque élève interne : en cas avéré de manque d'adhésion au projet, le maintien de son statut conditionné par une mesure objective et réelle des progrès. Pour cela, après un diagnostic partagé, un "contrat de réussite scolaire" est calibré pour chaque élève interne et un "coaching" régulier permet à tout moment de l'aider à se positionner sur ses objectifs de progrès.

d) Les activités sportives et artistiques :

Il est important de cibler les APSA (Activités Physiques Sportives et Artistiques) afin d'élargir le panel des pratiques connues et de les amener à se confronter à une prise de risque maîtrisée en découvrant des sports méconnus, dont l'entrée artistique apporte un plus.

Le tissu associatif (Mananais et Saint Laurentais) est mis à contribution pour animer des séances de découverte/pratique régulière avec encadrement de personnel qualifié.

Parmi les activités pressenties, la danse, le fitness, la natation, le futsal, le tennis de table, les jeux du cirque, l'équitation, les sports nautiques, sont des ouvertures sportives pour les internes du week-end (liste non-exhaustive).

Le gymnase et des salles transformées temporairement en "dojo" permettent un déploiement de plusieurs activités concomitantes.

e) Une ouverture culturelle de qualité :

Mieux appréhender sa culture tout en s'ouvrant en curiosité sur le vaste monde est un enjeu d'éducation fondamental pour la jeunesse en formation.

C'est pourquoi le projet propose un "bain culturel" le plus diversifiée possible :

. L'accès à une culture filmique par le biais de visionnage d'œuvres cinématographiques majeures à la salle cinéma, suivis de débats sur les thèmes abordés.

. L'accès à une éducation musicale. La pratique de la guitare sèche est programmée.

. L'accès à une culture plasticienne. Des visites doivent être programmées au CARMA pour maîtriser les codes de la représentation artistique locale.

Parallèlement, l'association "La mare aux jeux" propose des ateliers de jeux de réflexion dans le but de mettre autrement en pratique des capacités intellectuelles pour une meilleure estime de soi.

f) Une éducation à la citoyenneté et aux solidarités :

A l'initiative des internes eux-mêmes, des actions ciblées (nettoyage de la plage, Téléthon, ...) peuvent être organisées ponctuellement pour renforcer leur engagement citoyen.

g) Les parents et responsables légaux :

La participation des familles est obligatoire et indispensable : elles confient leur enfant toute la semaine au lycée, elles doivent s'y rendre régulièrement (ou s'informer à distance par courriel ou téléphone) pour suivre leur scolarité et montrer ainsi qu'elles sont solidaires du projet réalisé autour de lui.

h) Points divers :

. Au rez-de-chaussée de l'internat, le samedi et le dimanche une salle est disponible de 8h à 20 heures avec un lave-linge, sèche-linge, un fer et une table à repasser. Le service est gratuit. La lessive est le seul élément que devra fournir l'élève.

. En dehors de ses responsables légaux (ou ASE, FOURKA, ...), pour sa sécurité l'élève ne peut avoir de contact avec les personnes de l'extérieur.

. Toute absence seulement le week-end doit faire l'objet d'une demande préalable écrite [courrier, fax, courriel] à un(e) CPE au moins 24h à l'avance.

. Les **mêmes consignes de sécurité** sont à observer le week-end et le reste de la semaine (objets interdits, vols, intrusion dans une chambre, respect du personnel et du règlement intérieur, ...).

En cas d'accident, l'établissement ne pourra en être tenu responsable et selon les torts commis il se réservera le droit de sanctionner l'élève fautif.

. Un élève interne la semaine pourra exceptionnellement rester le weekend à condition d'avoir une autorisation écrite des parents et d'avertir un(e) CPE, 48 heures à l'avance. Coût : 11 euros la nuit (Soit 33^e pour le week-end).

En conclusion, l'internat du week-end se doit d'être une véritable école de la vie : rigueur et abnégation, éveil et découvertes, autonomie et responsabilité individuelle ou collective, solidarité.

Nom de l'élève : Signature :	Nom du responsable légal : Signature :
---	---